

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	
Votants : 11	
	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Délibération ponctuelle pour création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir, le déménagement de l'actuelle école communale en vue des travaux qui doivent s'y dérouler ainsi que la participation à la préparation de la salle polyvalente pour l'accueil provisoires des élèves à la rentrée scolaire de septembre 2021 ;

Sur rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal

DECIDE

Article unique : de créer à compter du 1^{er} juillet 2021, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 h 00.


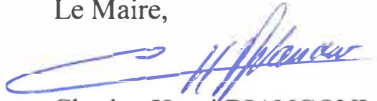
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en matière d'entretien des locaux, du respect des consignes d'hygiène et de sécurité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 29/06/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldareello, le 28 juin 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/06/2021  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	---